

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026 à 20H00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du quinze mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, maire sortant

Étaient présents tous les conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Albert OLIVERO, qui a après avoir fait l'appel a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Elisa COUTTOLENC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1. Élection du Maire

Le plus âgé des conseillers municipaux a pris la présidence de l'assemblée.

M. Jacques WALTHER a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents.

Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, et a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil a désigné comme assesseurs : Monsieur Frédéric BENINCA et Madame Ninon DAMERY.

- Monsieur Frédéric BENINCA s'est déclaré candidat
- Madame Isabelle PIGEARD s'est déclarée candidate

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote et a participé au scrutin.

Mme PIGEARD n'a pas pris part au vote.

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement et ont constaté que le nombre de votant était de dix.

Monsieur BENINCA a obtenu deux voix
Madame PIGEARD a obtenu huit voix

Mme Isabelle PIGEARD a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Maire sortant, Albert OLIVERO lui a remis l'écharpe tricolore et l'a installé dans le fauteuil de Maire.

Mme PIGEARD a remercié son équipe pour son élection et a pris la présidence de la séance

2. Détermination du nombre des adjoints

Mme PIGEARD précise que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Les élus valident la proposition du Maire de créer trois postes d'adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mme le Maire, les conseillers sont invités à procéder à l'élection des adjoints.

Il est précisé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont déposées :

- Liste BENINCA composée de deux noms : Frédéric BENINCA et Elisa COUTTOLENC
- Liste WALTHER composée de trois noms : Jacques WALTHER, Noëlie GARIN, Louis PARENTE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- M. BENINCA : 2 voix
- M. WALTHER. : 9 voix

La liste de M. WALTHER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue avec :

Jacques WALTHER 1^{er} adjoint,
Noëlie GARIN, 2^{ème} adjointe
Louis PARENTE, 3^{ème} adjoint

4. questions diverses

Mme PIGEARD informe le conseil municipal qu'une réunion de présentation de la nouvelle équipe au personnel communal est organisée le mardi 24 mars à 19heures en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

 Le Maire,
Isabelle PIGEARD